

C'est un fait admis, par plusieurs personnes, qu'il devient de plus en plus impossible d'exercer le contrôle, ou une autorité quelconque, sur la Société Radio-Canada qui devient une entreprise un peu trop bureaucratique.

On parle souvent de démocratie, et lorsque certains extrémistes exercent cette démocratie, on se trouve à anéantir la démocratie elle-même. Au fait, il y a des cas flagrants. Et, c'est là que je comprends l'attitude du député d'York-Humber. Si, par exemple, on demandait à la Société Radio-Canada, comment il se fait qu'un dénommé René Lévesque, aujourd'hui député, autrefois ministre, s'est rendu à Paris, aux frais de Radio-Canada, interroger le premier ministre Pompidou, alors que Radio-Canada a des correspondants à Montréal?

Qui paie pour cela, si ce ne sont pas les contribuables? On envoie ensuite le correspondant de Paris interviewer un éditeur français à Montréal. Ce sont ces genres d'abus qui justifient des motions comme celle qu'on étudie aujourd'hui, monsieur le président.

Je comprends très bien pourquoi l'honorable député d'York-Humber se plaint de ce que Radio-Canada fait toujours preuve d'outré-écandance, et parfois même de mépris, à l'égard de l'institution parlementaire.

Monsieur le président, si j'allais dans ma circonscription et si je disais aux gens de Lotbinière: Nous allons prendre les 123 millions de dollars qui sont attribués à Radio-Canada et nous allons les utiliser pour les allocations familiales...

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! A l'ordre!

**M. Choquette:** ...les électeurs de Lotbinière voteraient en bloc pour les allocations familiales et contre Radio-Canada.

Je vois, monsieur le président que mon temps de parole est écoulé. Je le regrette profondément.

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** A l'ordre! Je remercie l'honorable député de Lotbinière de bien vouloir suivre le signe de l'horloge, et je le remercie également de sa coopération avec la présidence.

L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant écoulée, la Chambre reprend la suite du débat interrompu à six heures.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret):** Conformément à l'ordre adopté par la Chambre le 6 avril, la séance est suspendue jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue.)

## Reprise de la séance

La séance est reprise à huit heures.

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### MOTION VISANT À L'ATTRIBUTION D'UNE PÉRIODE DE TEMPS QUANT À LA MESURE MODIFIANT LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

La Chambre reprend l'examen de la motion de l'honorable M. McIlraith:

La Chambre décide que le temps à attribuer à l'étape du comité plénier ainsi qu'aux étapes subséquentes de la procédure relative au bill n° C-243, modifiant la loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence, certaines autres lois (bill modifié), inscrit au *Feuilleton* comme mesure du gouvernement n° 107, fasse l'objet d'un ordre de la Chambre et que la motion portera que deux jours soient prévus pour terminer l'étape de l'examen, au comité plénier, du bill n° C-243, modifiant la loi sur la défense nationale et, par voie de conséquence certaines autres lois (bill modifié), et qu'un jour soit prévu pour compléter l'étape de la troisième lecture de ce bill.

**L'hon. M. Churchill:** Monsieur l'Orateur, vous et moi, ainsi que quelques députés, assurerons le quorum à la Chambre tandis que le match de hockey se poursuivra. Je vais continuer ce que j'avais commencé à dire avant six heures.

J'exposais alors la proposition que j'ai faite au leader du gouvernement à la Chambre pour accélérer les travaux dont nous sommes saisis. En présence du premier ministre (M. Pearson), j'ai demandé au chef de NPD d'appuyer cette proposition. Ainsi, le premier ministre, le chef du NPD (M. Douglas), le ministre de la Défense nationale (M. Hellyer), le leader du gouvernement à la Chambre (M. McIlraith) et tous les députés qui étaient présents sont maintenant au courant de la proposition que j'ai faite vendredi dernier, que j'ai répétée lundi et de nouveau aujourd'hui, et qui vise à accélérer et à faire progresser les travaux pressants dont le Parlement doit disposer. Je suis bien d'avis que nous devrions employer efficacement et utilement le temps dont nous disposons à la Chambre. Je regrette beaucoup que le chef du NPD n'ait pas appuyé ma proposition, car, avec son appui et celui de son parti, le gouvernement aurait certes été amené à changer d'idée et à remettre l'étude des articles 2 et 6 du bill à l'autonomie prochain.

D'ici là, les règlements auraient été prêts et le gouvernement aurait pu promulguer le bill immédiatement après son adoption à la Chambre. Mais le chef du Nouveau parti démocratique, qui n'a pas encore participé au débat sur l'unification et qui, à l'instar du premier ministre, a rarement assisté à nos discussions récemment, a refusé d'appuyer ma suggestion.